Diagonales : La folle journée

28-06-2012

Le service juridique du Figaro a adressé à une institutrice un courrier la mettant en demeure de changer le nom de son blog, intitulé La classe de Madame Figaro. Si l'enseignante a choisi ce titre, c'est parce qu'elle-même porte le nom de Figaro. L'affaire est en cours de négociation. Elle passionne la blogosphère et fait monter en flèche la fréquentation de La classe de Madame Figaro.

Si le blog s'était intitulé La classe de Madame Almaviva ou La classe de Monsieur Chérubin, on n'en aurait pas entendu parler. Le nom de Figaro a donc une valeur. S'il a une valeur, il entre dans le patrimoine. S'il est dans le patrimoine, il est imposable. On souhaite à Madame Figaro de ne pas recevoir, une fois son contentieux réglé avec le quotidien, un courrier de l'administration fiscale.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com